

Barème des honoraires de transaction

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 100.000€	6.000€
de 100.001€ à 150.000€	6,5%
de 150.001€ à 250.000€	6,0%
de 250.001€ à 380.000€	5,0%
de 380.001€ à 550.000€	4,5%
Au-delà de 550.001€	4,0%

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.

Patrick Kervadec conseiller immobilier indépendant RSAC 394 885 537